

plus, mis à l'index une série d'ouvrages classiques, reconnus comme les plus mauvais. C'était leur droit, au nom même de la liberté d'enseignement, qu'on a prétendu leur accorder par la loi de « Séparation ». Pour soutenir l'école laïque, de nouveaux projets de loi visent à lui accorder le monopole de l'enseignement et à fermer même les écoles primaires privées, qui comptent 1 122 275 élèves, d'après une statistique officielle. Où caser ce million d'élèves ? La construction des locaux nécessaires coûterait plus de 400 millions de francs, à quoi devrait s'ajouter le traitement des titulaires. Et cela pour produire un enseignement obligatoire, dont M. Briand lui-même, ministre, a apprécié le résultat en constatant que « si le nombre des illettrés miliciens fut en 1882 de 14%, il était en 1908 de 25 à 30% », c'est-à-dire qu'il a doublé en 25 ans !

Et l'économie du *budget* ? Celui-ci est en déficit de plus de deux cents millions ; il dépasse les quatre milliards de francs, devenant ainsi, proportionnellement à la population, « l'Himalaya, des budgets du Monde ! » suivant l'expression de M. Poincaré, ancien ministre des Finances.

Pour rétablir l'équilibre, on propose de prélever de nouveaux impôts sur le revenu. Les droits de succession, pour les 430 000 décès de l'année, représentent, d'après M. Leroy-Beaulieu, un actif brut de 6 milliards de francs ; ce qui suppose à la France une fortune publique de 225 milliards. (Allemagne, 200 m., Angleterre, 300 m., Etats-Unis, 350 milliards ?)

D'après le même économiste, la *dépopulation* française s'accroît cette année encore : 20 naissances seulement et 19 décès sur 1000 habitants en France, contre 32 naissances et 18 décès en Allemagne. En conséquence, que devient pour l'avenir le recrutement de l'armée française et quelle figure, comme nombre, celle-ci fera-t-elle en présence de l'armée allemande, qui trouve à se recruter dans une population s'accroissant annuellement de près d'un million d'habitants.

*L'armée noire.* — Aussi le colonel Mangin propose-t-il dans les armées une forte proportion d'éléments étrangers, en qualité de remplaçants. On prendrait ainsi 200 000 hommes dans les possessions africaines : Arabes et Berbères d'Algérie et Tunisie, Nègres, Sénégalais, Guinéens, Congolais, Malgaches, etc. En temps de paix, 40 000 Nègres serviraient en Algérie-